

# LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON



ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00  
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Direction : SAINT-PIERRE  
Rue Jacques-Cartier

INSERTIONS:

Une à six lignes..... 8 fr. 00  
Réclames..... 0 fr. 50  
Faits divers..... 1 fr. 00

## LE MISÉRABLE

La presse française vient de signaler à l'attention publique, les scandaleux agissements de l'Administrateur des Iles St-Pierre et Miquelon, M Marchand.

On sait avec quel acharnement, ce fonctionnaire, dont les débuts ont été assez orageux, s'est appliqué à bouleverser les institutions les plus utiles pour établir, à sa guise et sans contrôle, dans notre colonie l'ordre Américaine, un régime d'exception et de haute fantaisie, qui devait en décourager ses collaborateurs immédiats, provoquer l'exode des marins, lesquels émigrent, de plus en plus nombreux, à Terre Neuve et au Canada.

Esprit absolu, irréfléchi et prétentieux, l'administrateur Marchand, qui affecte les allures d'un caïd vis à vis de ses subordonnés, joue un rôle absolument néfaste, dans son département. Il n'a jamais compris que l'armement était non seulement le facteur le plus considérable de la fortune de notre archipel, mais qu'il constituait l'unique ressource de la population Saint-Pierre. L'armement, c'est l'ennemi pour M. Marchand, qui se dépense à le combattre. Vexations mesquines, intrigues, dénis de justice, basses trahisons, il a tout employé dans ce but.

Comme le serpent égaré dans une orfèvrerie, ce petit fonctionnaire rageur et venimeux, s'attaqué à la lime, et il s'use les dents en riles efforts contre un instrument dont il échappe à son intelligence.

Il parle que M. Marchand n'aime pas les armateurs, il faut que les pêcheurs de St-Pierre et Miquelon soient, s'il est nécessaire, réduits à la misère et à la famine, et la population contrainte à l'exil; parce que Marchand n'aime pas les armateurs de St-Pierre, il faut — étourdissante observation — que les subventions de la métropole soient par ses soins l'expansion d'entreprises étrangères concurrentes.

Nous exposerons, plus loin, les détails de cette félonie. On jugera le singulier patriotisme de notre représentant.

Le résultat de cette administration inconrente est bien simple. Notre petite colonie, déjà cruellement atteinte, court à la mort. Les élégantes goëlettes qui encercent l'île, dans la forêt de leur maturité,

disparaissent, s'y tenant vers des rives plus accueillantes, grâce aux irrégularités, aux exactions et aux flagrants abus de pouvoir d'un fonctionnaire sans scrupules dont la gestion extravagante achève d'appauvrir un port jadis florissant, aujourd'hui abandonné par les armateurs, exposés aux casseries d'un gouvernement arbitraire. M. Cl. Roux, président du Comité Central des Armateurs de France démontre récemment dans une lettre adressée au Ministre des Colonies le danger de la situation en signalant la démission d'un des armateurs les plus réputés de St-Pierre, M. Ed. Bide. Il ne reste pour la campagne de 1913 qu'une trentaine de bâtiments appartenant pour la plupart à la société La Morue Française.

Encore quelques années, et, si le ministère ne prend des décisions urgentes, la colonie sera déserte, M. Marchand n'aura pour l'entourer que son conseil ordinaire, un modeste épicer de St-Pierre, président de la chambre de commerce et son chef de cabinet M. Bocher, dont le père remplit les fonctions de serveur à la table de son maître.

Nous n'énumérerons pas toutes les fautes, dues à la maladresse et à l'inconscience de l'incapable administrateur, M. Violette, député d'Eure et Loir, rapporteur du Budget des Colonies, a dévoilé sans réticences dans un article magistral, véritable réquisitoire, les déplorables errements de ce gouverneur au rabais qu'une ombre protectrice avait jusqu'ici soustrait aux sanctions de la Métropole.

Nos lecteurs sont au courant de l'invisible tractation de M. Marchand avec une compagnie anglaise de St-Jean de Terre Neuve à laquelle il a confié le service postal de la colonie, moyennant une subvention de 90.000 francs, prélevés sur le budget du gouvernement local.

Cette colossale ineptie a été perpétrée avec un machiavélisme qui déconcerte l'imagination.

Le service postal entre St-Pierre et le Canada avait été jusque-là très régulièrement assuré par le St-Pierre et Miquelon appartenant à une compagnie française.

M. Marchand qui, nous l'avons dit, s'est étudié à créer des embarras inextricables aux armateurs français, surprend la bonne foi du Ministère et traite avec la Newfoundland Produce Cie Limited (M. M. Holmwood de Londres et Crosby de St-Jean de

Terre Neuve). Quelques jours après, le vapeur *Sagona*, appartenant à cette compagnie, entrail sous pavillon anglais dans la rade de St-Pierre. On juge de la stupéfaction de nos compatriotes, qui ne ménaçèrent pas, cela va sans dire, le délicat administrateur. Par cette trahison, l'île de St-Pierre devient purement tributaire de sa concurrente, la grande île voisine de Terre Neuve Anglaise. Est-il étonnant que nos marins aient, depuis, suivi M. Marchand: le *Bzaine de St-Pierre*.

Cependant les choses n'allèrent pas de piano! Des représentations furent faites à l'étrange fonctionnaire grâce à l'énergie intervention de M. L. Legosse. Le gouvernement refusa de ratifier l'opération traitée par son représentant avec les armateurs du *Sagona*, ce navire voguant sous pavillon anglais.

Que fit M. Marchand? Ayant mis le pied dans l'illégalité, il n'eut garde de rebrousser chemin. N'écoutant aucune des propositions qui lui furent faites, il eut recours pour faire aboutir son premier projet à une artificieuse substitution.

C'est un trait du dernier comique. Du jour au lendemain le *Sagona* emprunte une nouvelle nationalité. On le naturalise français par un acte de propriété irréelle et fictive. M. William Miller de St-Pierre devient sans verser un maravedis co-propriétaire du vapeur, avec MM. Holmwood et Crosby, mais... pour que l'acquéreur intenté n'ait pas de fâcheux désirs d'émancipation, on lui lie les mains. La Compagnie anglaise frappe le *Sagona* d'une hypothèque de 350.000 francs... une paillote n'est-ce pas? Cette somme représente la valeur intégrale du navire. En résumé, c'est bien un verre vide qu'on offre à M. William Miller pour étancher sa soif de propriétaire.

Est-il besoin d'autres arguments pour démontrer le caractère frauduleux et inacceptable de la substitution? Il résulte de ce qui précède que l'Etat ne possède en droit et en fait aucune garantie pour intenter, le cas échéant, une action possible contre les affréteurs qui tournent la difficulté par un adroit coup de barre. Voilà de quelle façon élégante M. Marchand a su mystifier le Gouvernement qu'il représente et lésé les intérêts de ses administrés.

Ajouons que la Compagnie anglaise, concessionnaire, viole le décret du 21 Décembre 1911. Pour arborer notre pavillon national, un bâtiment ne doit admettre que des

officiers français. Les 3/4 de l'équipage ne peuvent également appartenir à une autre nationalité. A bord du *Sagona*, tous les officiers sont anglais à part le capitaine Delisle, qui n'exerce aucun commandement, n'est revêtu d'aucune autorité, et M. Yvon qui n'a pas de brevet. Tous les hommes de l'équipage sont anglais.

On trouverait difficilement dans les marines internationales un exemple analogue. De quelle loi de quel décret M. Marchand s'autorise-t-il pour permettre à cet équipage hybride de s'abriter sous notre pavillon?

Comme il était à prévoir, la Compagnie Holmwood et Crosby sûre de la complaisance d'un administrateur qui lui est si dévoué exécute son contrat au petit bonheur. Le courrier arrive... ou n'arrive pas. Du 8 au 28 Septembre, le service postal a été assuré par les chalutiers pêcheurs, Rosemonde, et Mauritanie. La Colonie, dans cet intervalle a manqué de charbon, de farine. Des marchandises de toutes sortes sont restées en souffrance. Devant les violentes récriminations motivées par cet état de choses, M. Marchand s'est contenté de frapper d'une amende bénigne les concessionnaires en défaut.

L'Administrateur de St-Pierre témoigne une sollicitude toute paternelle à ses amis les anglais. Ne l'a-t-on pas vu exéonner il légalement des droits de douane, des marchandises débarquées du *Sagona*?

Devant de telles irrégularités, une mesure s'impose, le rappel immédiat de M. Marchand, dont la présence à St-Pierre créerait des difficultés insurmontables au gouvernement.

La situation déjà troublée de l'île, devient chaque jour plus intolérable, devant les exactions et les maladresses commises.

Le retrait d'emploi de l'administrateur est une nécessité.

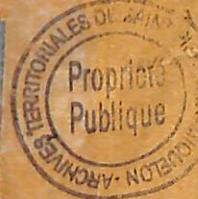
F. Frangenil  
Rédacteur au Petit Journal

Nous lissons dans "La Presse Coloniale" du Vendredi 6 Décembre.

### L'ACTUALITÉ COLONIALE

Comité de Défense des Colonies Françaises et des Intérêts Français d'Amérique

Nous avons annoncé il y a quelques semaines, la création d'un Comité de défense des colonies françaises et des intérêts français d'Amérique. Ce comité a tenu sa



première réunion constitutive mercredi dernier, 11, rue des Petits-Champs, sous la présidence de M. Henry Bérenger, sénateur de la Guadeloupe. Parmi les personnalités qui avaient répondu à l'appel des organisateurs, nous citerons, indépendamment de M. Henry Bérenger, sénateur de la Guadeloupe et président du Comité d'initiative, MM. Candace député de la Guadeloupe, P. Clerc et Louis Bougenot, industriels; Paul Vivien, président du Syndicat de la presse Coloniale; Louis Légasse, délégué élu des îles St-Pierre et Miquelon; Parbelle, directeur de la banque de la Guadeloupe; Pector, consul général d'Honduras et du Nicaragua; Eugène Lecocq, administrateur-délégué du Comité de l'Expansion française, Georges Boussenot, publiciste, du « Siècle » et de l'« Action », directeur de la « Presse Coloniale », etc....

S'étaient fait excuser, MM. Grodet, député de la Guyane, Légitimus, député de la Guadeloupe, Honorat, député, Schwob, industriel, Emile Bougenot, Hesse, Georges Coulon, agent central des banques coloniales, Pagnoud, Biancan.

Après avoir remercié tous ceux qui par leur présence ou par leur adhésion, avaient marqué ainsi l'intérêt qu'ils portaient à la cause française en Amérique, M. Henry Bérenger annonça que M. Albert Decrais, ancien Ministre des colonies, avait bien voulu accepter la présidence d'honneur du Comité. Ce témoignage de sympathie, ajouta-t-il, ne doit pas nous surprendre de la part d'un homme qui alors qu'il était au Pavillon de Flore, prouva à maintes reprises qu'il connaissait merveilleusement les aspirations des populations si profondément françaises des Antilles et de la race noire. M. Henry Bérenger fit ensuite connaître qu'il était dans les intentions de la plupart des membres du Comité d'offrir une seconde présidence d'honneur à M. le général de Lacroix que son origine antillaise et son admirable passé de patriote et de soldat désignaient pour cette fonction. Le Comité à l'unanimité se rangea à cette proposition et il fut décidé qu'une audience serait demandée à l'ancien gouverneur de Paris pour le prier d'accepter de figurer dans le comité aux côtés de M. Decrais. M. Henry Bérenger continua son discours en insistant sur la nécessité qu'il y avait à considérer, avec plus de bienveillance qu'on paraissait leur en témoigner, nos vieilles colonies américaines, restes d'un vaste empire, que, sans les fautes de certains, nous aurions pu conserver.

Il faut en finir, une fois pour toutes, précisa-t-il, avec ces malheureuses rivalités intestines qui séparent trop souvent, des compatriotes, des frères ayant cependant des intérêts communs à sauvegarder.

Il félicita ceux qui avaient répondu à l'appel des organisateurs : « Vous n'êtes leur dit-il, encore qu'une minorité, mais vous êtes une minorité agissante aussi et c'est avec des sentiments tels que ceux qui vous animent, qu'on amène les masses à soi et qu'on les entraîne. »

Il termina en assurant le comité, de son dévouement le plus actif. Nous serons, a-t-il dit, le « récepteur », en quelque sorte, de toutes les aspirations de nos compatriotes de là bas, dont nous devons appuyer les désirs et soutenir les efforts.

Après ce brillant discours, qui fut très vivement goûté par le comité; celui-ci procéda à la nomination de son bureau. Furent élus, conformément aux dispositions statutaires :

Président: M. Henry Bérenger, Directeur du « Siècle », et de l'« Action », Sénateur de la Guadeloupe;

Vice Présidents: M. Légasse (Saint-Pierre-et-Miquelon); M. Candace, député Guadeloupe; M. Louis Bougenot (Martinique); M. Grodet, député (Guyane); M. Paul Vivien Secrétaire général. M. Georges Boussenot; M. Eugène Lecocq.

Trésorier général: M. Georges Coulon.

Furent ensuite nommés membres du Comité directeur: M. M. Légitimus, député, Hesse, Emile Bougenot, Schwob.

Il fut ensuite procédé à l'examen du projet de statuts qu'avait élaboré le secrétaire général provisoire. Ce projet de statuts après quelques retouches fut adopté.

#### STATUTS

Article premier — Il est constitué à Paris le Comité de Défense des Colonies françaises et des Intérêts français d'Amérique.

Art 2 — Seront admis à faire partie de ce Comité, tous ceux qui s'intéressent à la protection et au développement des intérêts français en Amérique et notamment de nos colonies de Saint-Pierre et Miquelon Guadeloupe, Martinique et Guyane.

Pour être admis, il faudra avoir été présenté par deux parrains et être agréé par un vote du Comité de direction.

Art 3 — Le Comité a pour but:

D'organiser un centre d'études et d'action où seront examinées, discutées et mises au point toutes les questions qui se lient à l'avenir des intérêts français en Amérique et principalement dans les Antilles, en prévision de la percée de l'Isthme de Panama.

D'étudier toutes les modifications qu'il conviendrait d'apporter aux relations douanières existant entre la métropole et ses colonies d'Amérique, d'une part; entre la France, les colonies françaises et l'Amérique, d'autre part.

De préciser les moyens d'action susceptibles de donner aux intérêts français un maximum de développement en améliorant et en créant l'outillage économique indispensable, de susciter dans ce sens toutes les initiatives utiles.

D'encourager et d'accroître toutes les œuvres ayant pour but d'assurer la prédominance des intérêts français dans le nouveau Monde en intervenant auprès des pouvoirs publics et de la presse, pour faire entrer dans la réalisation les projets adoptés par le Comité.

Art 4 — Le Comité se compose de membres d'honneur, de membres perpétuels et de membres sociétaires. La cotisation des membres sociétaires est fixée à 100 francs par an. Les membres perpétuels comprendront ceux dont la cotisation versée une fois pour toutes atteindra ou dépassera la somme de 500 fr.

Art. 5 — Le Comité sera représenté par le Conseil de direction composé de 15 membres, au moins, et de 25 membres au plus. Le bureau du Conseil, choisi parmi ses membres, comprendra:

1 président, 6 vice-présidents, dont un par colonie, et les deux autres pris indistinctement dans le Comité.

2 secrétaires généraux, 1 trésorier général.

L'élection des membres du Conseil et du bureau a lieu chaque année. Ils sont désignés par l'assemblée générale. Leurs pouvoirs, dont la durée est fixée à un an, pourront être renouvelés.

Art 6 — L'assemblée générale se tiendra tous les ans à Paris, dans les six mois qui suivront la fin de l'exercice.

Elle pourra, en outre, se réunir toutes les fois que les circonstances l'exigeront, et après délibération du Conseil de direction, sur la convocation de son président.

Art 7 — Indépendamment des membres sociétaires, il a été institué, par un but de propagande, des membres adhérents, qui, moyennant une cotisation de 10 francs par an, au ont communication de tous les travaux du Comité.

Art 8 — Le siège du Comité est fixé à Paris, 11, rue des Petits Champs. Il pourra être changé, après un vote conforme du Comité.

Avant de se séparer, l'assemblée a décidé de faire une démarche auprès de MM les ministres des Colonies et des Affaires étrangères pour leur faire connaître la constitution définitive et le but du Comité.

Nous félicitons sincèrement M. Bérenger, M. Louis Légasse et toutes les personnes qui ont bien voulu participer à la création du Comité de Défense de nos intérêts.

Nous avons le ferme espoir que désormais nos justes revendications seront écoutées et aboutiront.

Le Comité peut être assuré du dévouement le plus absolu de la population et des corps élus pour lui faciliter la tâche qu'il s'est imposé.

#### GLOANEK TRAITRE JUDAS

Voulait vendre St Pierre aux Anglais de Terre Neuve

Il y a un an à pareille époque, avait lieu l'adjudication du service postal

On se souvient que le Cahier des Charges et Conditions de cette entreprise fut élaboré et rédigé dans l'ombre du Cabinet noir par les seuls Longue et Gloaneck, deux adeptes de combinaisons louches et tortueuses.

A cette époque déjà, Gloaneck méditait de vendre la Colonie en livrant aux anglais le service Postal.

Certains de nos amis, à qui nous exprimions nos craintes nous répondent: Vous vous trompez, Gloaneck est plus innocent que méchant, vos appréhensions sont vaines, vos craintes sont chimériques.

Depuis, ces amis sont revenus de leur erreur, la conduite de Gloaneck dans toute l'affaire du Service Postal a prouvé qu'occultement, sinon ouvertement, l'homme à la bâtie a fait l'impossible pour empêcher le service Postal d'être continué par des français.

Nous publions ici deux télégrammes, dont nous garantissons l'authenticité, ils prouvent la conduite ignoble, antifrançaise du sinistre Gloaneck.

Voici le premier de ces télégrammes:  
13 Décembre 1911 Delmont 66 Chausse d'Arlin, Paris

Navire étranger offre assurer service postal pour 80.000 francs surveillez, empêchez accorder prix supérieur sous prétexte nationalité signé: Gloaneck

Ainsi donc, 7 jours après l'offre de Miller de faire le service sous pavillon anglais, le sinistre Gloaneck, craignant déjà une protestation indignée des St Pierrais, justement émus des conséquences de la disparition du vapeur français, ciblait à son ami Delmont d'empêcher d'accorder un prix supérieur sous prétexte de nationalité

Tel le était la conduite de cet homme, il voulait à tout prix faire triompher les anglais de Terre Neuve, et il sait cependant que Terre Neuve veut anéantir St Pierre.

Personne n'ignore ici les sentiments haineux que les Terre Neuviens entretiennent contre St Pierre, mais pour ceux qui, en France ou à l'étranger, pensent que nous exagérons, écoutez ce que disait un membre influent du Parlement de St-Jean, en pleine séance de cette assemblée.

We must kill St Pierre and all means employed toward our aim are justified: ce qui veut dire:

Il nous faut tuer St Pierre et tous les moyens que nous pourrons employer pour atteindre notre but sont justifiés.

Voilà les gens entre les mains desquels

l'immonde Gloaneck voulait faire passer le service postal sous pavillon anglais.

Le traité passé entre Longue et Miller, à l'instigation de Gloaneck fut envoyé au Ministre des Colonies pour recevoir une approbation définitive.

On sait ce qui se passa à ce moment. Le Ministre s'isi d'une pétition de la population de St Pierre et des protestations du Délégué de la Colonie, demandant à tout prix un appel à la concurrence pour un service français, le Ministre disons nous, hésita longtemps. Il comprenait bien le fort que le service anglais allait faire au pays, l'effet moral qu'une pareille sanction allait produire. D'un autre côté il était tiraille, par Longue, par Gloaneck, qui marchaient la main dans la main pour consommer leur crime.

C'est alors que Gloaneck, Président de la Chambre de Commerce lança le télégramme ci-après le 29 Janvier 1912

Ministre Colonies Paris

Devant manœuvres intéressées Légarise qui dans journal Vigie 13 Aout 1905 préconisait service sous pavillon anglais chambre de commerce vous supplie ratiñer nouveau contrat postal dont clauses répondent intérêts général colonie, signé Gloaneck President

Voilà le morceau, amis lecteurs savourez-le à votre aise et dites nous si cet homme n'est pas un traître, un Judas un vendu:

Alors que la population entière demandait, à cause du transport des morues et pour empêcher l'humiliation qui allait être infligée à notre cher pavillon national, ce misérable, vomi on ne sait d'où, ce Président par surprise d'une Assemblée qui n'aprouvait pas sa conduite suppliait le Ministre de nous donner le coup de grâce en apposant sa signature au bas du contrat postal sous pavillon anglais, assurant mensongèrement que c'était l'intérêt général du pays

Voilà ce que nous voulions porter à la connaissance de la population. Personne, nous l'espérons, n'aura plus d'illusions sur le compte de Gloaneck

Traître, fourbe, vendu, tel est cet homme néfaste

Qui, Gloaneck nous vous livrons à la vindictive publique, nous vous crachons à la figure toutes vos ignominies les honnêtes gens vous clouent au pilori

Vous ressemblez à Judas Iscariote qui vendit Jésus pour 30 deniers. Mais Judas eut des remords et se pendit, tandis que vous, n'ayant pas de conscience, ne pouvez avoir de remords.

Malgré tout vous avez réussi dans votre œuvre néfaste, anti française car si le Saguenay flotte le pavillon aux trois couleurs tous savent à quoi s'en tenir sur la véritable nationalité de ce vapeur plus anglais que français.

Avant de terminer nous tenons à expliquer le sens du dernier télégramme de M. Gloaneck lorsqu'il dit que, dans la Vigie du 13 Aout 1905 M. Louis Légasse préconisait le service postal sous pavillon anglais

Voici ce qui s'est passé:

Le Pro Patria s'étant perdu en Mai 1905, des démarches furent faites pour la continuation du Service.

Le Gouverneur Angoulvant homme d'initiative, estimait que la subvention de 100.000 francs pour un vapeur français était trop élevée pour les moyens de la Colonie. Il voulait, profitant de la disparition du Pro Patria essayer d'assurer le service par vapeur anglais: Pour un maximum de 50.000 francs par an. On se souvient qu'une proposition aux environs de ce prix avait été faite à M. Louis Légasse par des anglais en 1902 (au renouvellement du contrat).

M. Louis Légasse très gracieusement consentit à laisser M. Angoulvant chercher des offres sous pavillon anglais et ce dans l'intérêt non pas du commerce de la colonie mais dans l'intérêt des finances du pays

Malheureusement à ce moment M. Angoulvant ne trouva des offres sous pavillon ang-

glaiss qu'à des prix variant de 85 000 à 150,000 francs par an.

Dans ces conditions un acte additionnel fut passé au contrat de 1902 et le vapeur français St-Pierre Miquelon fut construit. Voilà toute l'histoire.

Ici encore l'astucieux Gloane a trompé le Ministre.

Cet être est capable de tout, il faut qu'il disparaisse, qu'il retourne à ses toupies, à ses caniques, à ses boules puantes.

## La question des Frigorifiques

Nous publions ci-dessous un passage d'une lettre adressée à M le Ministre des affaires étrangères par Louis Légasse notre délégué.

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous signaler un passage du rapport fin decampagne que M le Capitaine de frégate Pugliesi-Conti a adressé à M le Ministre de la Marine le 20 Septembre de cette année :

« BOETTE. C'est donc la question de la boëtte qui apparaît comme la plus importante, comme vous me le signalez « dans mes instructions ; il semble que nos pêcheurs, depuis quelques années, « comptent trop sur le bûlot et sur le « passage régulier sur les Bancs du capelan et de l'encornet,

« USINE FRIGORIFIQUE DE St PIERRE. Cette usine n'a pu livrer cet « été année presqu'aucune boëtte congelée à nos pêcheurs et il en sera probablement de même l'année prochaine « elle est cependant parfaitement appro priée au but qu'elle a à remplir, elle « est prête à fonctionner. »

Depuis que cette lettre a été écrite, la Société des frigorifiques a réussi à acheter aux Etats Unis plusieurs milliers de caisses d'encornet congelé, elle sera donc à même au printemps de fournir ce précieux appât à l'armement local tout au moins et peut être bien à certains métropolitains qui en désireraient.

Et c'est au moment où cet établissement va pouvoir rendre des services appréciables à l'armement, que M l'Administrateur se refuse envers et contre tout à verser à la Société des frigorifiques la subvention de 20.000fr. qui lui est due depuis deux ans et sans laquelle elle ne peut pas vivre.

Inutile de refaire l'historique de cette affaire, elle est connue de tout le monde. La Société des frigorifiques a rempli depuis très longtemps toutes les conditions qui lui ont été imposées pour avoir droit à la subvention en question.

Cependant elle n'a pu encore la toucher parce qu'un André, et autres s'y sont opposés avec un parti pris et un cynisme révoltants.

Faisant chorus avec ces personnes et leur emboitant le pas, notre PAUVRE Administrateur refuse à son tour de rien verser et cela malgré les ordres du Ministre.

De guerre lasse, la Société des frigorifiques s'est pourvue devant le Contentieux Administratif pour obtenir justice. Il y a près de 6 mois de cela et, croirait-on qu'elle n'a pu encore faire juger l'affaire.

L'administration lui oppose la force d'inertie la plus absolue, elle ne veut pas que l'affaire soit jugée.

Voilà comment on est traité dans ce pays. Le parti-pris, les abus, la violence et les excès de pouvoirs y règnent en maître.

Si vous ne plaisez pas, si vous ne lechez pas les bottes du potentat, si vous

osez dresser la tête, vous n'obtiendrez rien, eussiez-vous mille fois raison :

Nous sommes écourrés !

La Société des frigorifiques a fait son devoir, elle a rendu et rendra encore des services au pays, il est malheureux de constater que M l'Administrateur Marchand ne comprend pas le sien.

## LES IGNARES DU MINISTÈRE ET LES POTEAUX SACRÉS SAYNÈTE PAR M. M. MARCHAND LONGUE

Monsieur Marchand et Monsieur Longue sont bien drôles; et leur conversation est bien intéressante!

Pour s'étonner et nous taquiner ils ont déclaré qu'ils étaient inviolables, cuirassés, tabous.

Comme ça n'avait pas Pair de prendre, et que Marchand avait l'air de ne plus oser jeter ça, le petit Longue, son professeur d'impertinence et de mauvais goût, lui a soufflé le premier mot "ignares".

Au premier moment ça a paru drôle de voir Longue traiter Marchand d'ignare en sa solennelle présence: jusqu'alors il ne s'en privait pas, mais en son absence seulement, car il a peur des taloches et de bien d'autres choses.

Marchand a compris la situation, et il a fait donner la garde: d'après lui, les bureaux du ministère sont des asiles pour les imbéciles (pas flatteur pour M. Ed. C. André) et les chefs surtout, ceux à qui on se plaint des irrégularités du Sagona etc sont des nullites, des ignares, des abrutis comme les bureaux de St Pierre ne peuvent donner idée.

M Bocher Jérémie, dit Janus dit ainsi soit il, est un prodige d'intelligence, un phénomène, de discrétion, auprès des idiots [sic] qui bavardent comme des pies borgnes au ministère des Colonies, au lieu de travailler: là les chefs valent les concierges et les concierges en remontent aux chefs qui les écoutent pieusement comme à St Pierre,

Seulement interrompit M Longue d'un air très fin ce qu'il avait à dire était trop spirituel pour qu'il le laissât dire à son élève Marchand seulement voilà il peuvent jacasser tout leur saoul (le mot produisit un drôle d'impression, et chacun regarda M Longue pour voir si c'était vrai) ils peuvent jacasser leur saoul, ça ne se passe pas comme à St Pierre et là bas tout leur caquage d'ignares est inutile on ne les écoute pas. Pas difficile de faire du bruit dans les bureaux, mais ça ne va jamais plus haut, on les connaît ils sont trop bêtes, ça ne nous atteint pas

Mais, reprend le gros Marchand, quand bien même on les écouterait moi je suis sacré, je suis l'ami, le frère de l'ami d'Augagneur. Il m'écrira à tous les courriers, nous sommes amis comme cochons, et il se fiche de Lebrun comme s'il était encore à faire. Aussi vous pensez si nous nous battons l'œil de tout ce qu'ils peuvent dire, nous pouvons les faire crever, si Lebrun ouvre le bec, Augagneur lui dira: Ferme ça

Et puis d'ailleurs reprend précipitamment le petit Longue qui attendait son tour avec impatience moi j'ai bien mieux que votre Augagneur j'ai Revel, le camara de Revel, Revel mon poteau, mais vous avez l'air de ne pas l'connaitre, le célèbre le grand l'unique Revel, mon ami d'enfance couvrira tout ce que je ferai. Caché derrière Marchand et Revel je vous larderai tant que je voudrai, ça ne me rapportera que des crachats, oh Judas, vous avez mal compris des décorations et de l'avancement

Ben mincé alors comme dit Gavroche ils sont rien moches tes amis d'Augagneur et ce Revel le clerciaud Marchand et le Mouchard de Longue

Un chic coup à faire ça serait de leur donner des nouvelles de leurs poteaux Ce qu'ils en feraient une pâle bobine. Rien qu'à l'ouïe, ben zut Ils n'ont pas peur

Charles Remy Henri pour les Dames et Ferdinand, cousin du Ramoneur

## LE PAVÉ DU DÉSESPOIR

Ce pauvre M Marchand aura bientôt besoin de se faire doucher.

La manie de politiquer à propos de tout lui procurera bientôt le délirium spécial dont fut atteint un fonctionnaire auquel on dut en faire prisonnier, il sera le second et peut-être pas le dernier.

Tout dernièrement, à la Commission chargée de réviser la liste des notables susceptibles d'être membres du Tribunal Criminel, il manqua de pudeur au point d'essayer d'imposer le secret, tellement il craignait que sa gaffe fut connue.

Au lieu de faire éliminer par les membres de la Commission, qu'il n'avait peut-être pas réussi à cuisiner à cet effet, les noms qui lui déplaisaient, il a jeté le pavé de sa voix prépondérante (excusez du peu) à MM Letouzé, Jean-Baptiste Légasse Ed. Sire.

Et que pour nul n'en ignore, il a clamé sa raison, ce pauvre gros. Il n'aime pas les journaux, ça lui fait peur, et ces trois messieurs sont suspects parce que les journaux ne les éreintent pas, il y en a un qui paie patente pour un journal local !

Quelqu'un lui a proposé de le remplacer par M Jacques Légasse, M Marchand a ramassé son pavé pour le rejeter aussitôt à M Jacques Légasse, c'est tellement bête que nous offrons la preuve par témoins à tout contribuable incrédule, il a verdi de peur et exigé l'expulsion de ce notable, suspect d'être le frère d'un suspect.

Avis aux collègues qui ont une imprimerie, ça gêne, parce que l'Administrateur de cet archipel rêve encore du Tribunal Criminel pour que les journaux se taisent ou l'encensent.

Pour cela tu es insensé, sois encensé, Marchand ! mais les journaux parleront tant que tu les feras parler. Ne t'en déplaise. Quand tu ne te rendras plus ni cocasse, ni grotesque, ni odieux par les manifestations intempestives de ton incapacité, nous ne pourrons plus le contester. Il ne tient qu'à toi de te plaire à la lecture des journaux, même s'ils parlent de toi. Nous ne te présenterons jamais que ton image, si tu veux qu'elle te flatte soit beau ! fais ton métier et n'espère pas que nous cesserons jamais de faire le nôtre. Nous ne voulons pas qu'on détruise ce pays, ni par la bêtise ni par la méchanceté. Nous sommes, nous avons été et nous serons les adversaires irréductibles de ceux qui t'aiment pas, qui le méprisent, qui en méprisent les habitants, qui ne veulent pas cesser de lui vivre.

Nous ne comprendrons jamais ceux qui ne croient pouvoir réussir à St Pierre qu'en ruinant le pays de fond en comble.

Nous sommes les amis de tous ceux, petits et grands qui font ce qu'ils peuvent pour notre bien, qui n'écoutent pas aux portes, qui prennent le temps de nous juger par eux-mêmes, qui s'intéressent à vous et à nos affaires, gentiment et consciencieusement

Voilà pourquoi la Vigie n'a jamais eu n'a pas et n'aura jamais peur du Tribunal Criminel et autres épouvantails à malfaiteurs.

Jamais entendez vous, vous ne trouvez à St Pierre, de gens aussi méchants qu'il vous en faut pour en bannir la liberté de la presse.

Tenez vous le pour dit.

La Rédaction

## ENCORE UNE

Oui ! encore une infraction au Contrat Postal et celle-là, pas plus que les autres, n'a le don d'émouvoir notre triste Adminis-

nistrateur Marchand.

Voici : L'article 9 du contrat dit : Que le service se fera tous les quatorze jours pour Halifax, pendant toute l'année, avec escale obligatoire à North Sydney, du 1er Mai au 31 Décembre.

Ce qui veut dire, pour toute personne qui comprend un peu les choses, que St-Pierre sera relié tous les 14 jours avec Halifax tout comme Halifax sera relié avec St-Pierre tous les 14 jours.

Du reste c'est très compréhensible. Le navire étant français, il peut y avoir à chaque courrier des morues à expédier de St-Pierre à Halifax.

Réglementairement, le service devrait se faire de la façon suivante : St-Pierre-Sydney avec la malle et passagers, puis Sydney Halifax. Là le navire est libre jusqu'au moment où il doit repartir d'Halifax pour Sydney et St-Pierre. Voilà l'itinéraire réglementaire. Vouloir prétendre le contraire serait une véritable énormité.

Les armateurs du Sagona l'ont si bien compris qu'ayant des frets à faire de Sydney à St Jean ils ont pris la résolution, aussitôt la malle débarquée à Sydney, de filer sur St Jean, puis, au retour, de passer à St-Pierre, en route pour Halifax, afin de mettre la population à même d'embarquer la marchandise qu'il peut y avoir à prendre pour ce dernier port.

Ceci étant bien expliqué, pourquoi le Sagona n'a-t-il pas touché à St-Pierre le samedi 21 Décembre, se rendant à Halifax.

Voilà l'infraction au contrat, elle est flagrante : impossible de la nier et cependant, elle n'a seulement pas été relevée par l'Administration.

A ce voyage le Sagona était parti de St-Pierre le dimanche 15 Décembre pour Sydney. L'an ayant pu, dit-on, avoir de charbon, il est parti pour Harbor Briton chercher un chargement de morues sèches pour Halifax. Ce vapeur touchait à St Pierre le mardi 17 Décembre vers 7 heures du soir, pour y déposer 3 ou 4 passagers et repartait presque aussitôt pour Harbor Briton. Tout le monde s'attendait à le voir ici Samedi 21 Décembre, mais il n'est pas venu, violent ainsi son contrat, nous le répétons encore.

Or, justement à cette époque une maison d'armement de St-Pierre avait préparé des morues pour expédier par le Sagona. Ayant entendu dire que le Sagona ne devait pas toucher ici le 21 Décembre, son représentant écrit le samedi matin à l'entrepreneur du Service Postal, l'informant de cette expédition et lui demandant si le navire passait à St-Pierre.

Ce représentant répondit le 23 Décembre, alors que le Sagona était rendu à Halifax.

Drole de façon tout de même de faire les affaires.

Une lettre de protestation, signalant l'infraction au contrat postal fut adressée à M. l'Administrateur Marchand, qui n'a pas daigné y répondre.

Décidément tous ces gens là ne sont pas des hommes d'affaires ! ou plutôt quand ils se sentent en faute ils gardent un silence prudent et nous opposent la force d'inertie.

La maison en question n'a donc pas pu expédier sa morue à Halifax où elle était attendue, elle a été forcée de l'embouquer et de l'envoyer aux Antilles par le navire Amédée où elle n'est pas sûre de trouver la parité du prix qu'on lui offrait.

C'est la deuxième fois depuis le 1er Septembre que pareille chose arrive. C'est trop, beaucoup trop.

En résumé voici ce qui s'est passé : Le Sagona a violé le contrat qui l'oblige à prendre à St-Pierre tous les 14 jours les

merchandises à destination d'Halifax. Ce vapeur prenait à Harbor Briton pour le porter à Halifax, un chargement de morues anglaises, pendant que nos morues restaient en souffrance à St-Pierre.

Notre vapeur postal français transporte à Halifax les morues anglaises qui vont concurrencer les nôtres sur les marchés de morues et nos produits attendent ici le bon plaisir d'un Crosby ou d'un Newfoundland Produce Company quelconque.

C'est tout simplement écoeurant, ignoble M. Marchand est impassible, il enregistre en souriant bêtement tous les soufflets que nous recevons des Terre Neuviens, nos ennemis acharnés depuis plus de trente ans. Cet homme cynique laisse froidement consommer la ruine de notre pays, qui sait s'il n'applaudit pas et s'il n'est pas payé pour y applaudir.

Prenez garde M. l'Administrateur, prenez garde qu'un jour ou l'autre vous n'ayez à vous repentir cruellement de votre attitude, de votre abominable complaisance. On a l'œil ouvert sur vos agissements et M. Violette, rapporteur du Budget des Colonies, a indiqué tout franchement un des remèdes à apporter à une situation qui devient intolérable. Tout simplement votre rappel en France.

Le Ministre finira bien par nous écouter et quand vous comparaierez devant lui pour rendre compte de votre conduite anti coloniale et anti française, nous serons là pour mettre toutes choses au point et pour éclairer M. Lebrun.

Vous pourriez alors vous repenter amèrement mais il sera trop tard, vous passerez sous les fourches caudines et très probablement vous y laisserez quelques unes de vos plumes.

## LAGUILLOTINE AUPRÉTOIRE

Quel est le St-Pierrais indépendant et de bonne foi, qui, à la place de M. Longue, aurait persisté à juger M. Lefèvre, maire de St-Pierre, connaissant sa réputation?

Quels sont les hommes indépendants et soucieux de leur dignité à qui leur conscience aurait permis d'ajouter les explications quelles qu'elles soient, que M. Longue a pu opposer à la récusation d'un homme qu'il a cherché à atteindre dans son honneur et dans sa dignité toutes les fois qu'il en a eu l'occasion?

Il a fallu chercher un tribunal uniquement composé de fonctionnaires, présidé par un commis de bureau, imbus du seul désir de plaisir, et étrangers à l'indépendance que réclame d'un magistrat une cause plus délicate que toute autre.

Et encore a-t-il fallu leur offrir le refuge transparent de mauvaises fins de non-recevoir pour faire illusion, en leur faisant croire qu'ils pouvaient se dispenser de répondre à la seule question qui se posait, question qui leur a visiblement fait peur, question à côté de laquelle ils ont cru pouvoir passer sans la résoudre, question qui constituait la condamnation de leurs chfs : M. Longue peut-il juger M. Lefèvre ? Est-ce avec raison que M. Lefèvre refuse de se faire juger par M. Longue ?

Peut-on poser de pareilles questions à de petits employés, qui ont besoin du bon vouloir de l'homme vindicatif qu'on leur propose de perdre ou de sauver ? Il est honneux de les acculer comme on n'a pas rougi de le faire, aux subtilités qu'on leur a fait écrire. Car nous défions M. Longue de nous prouver qu'il est resté en dehors du débat,

et qu'il n'a pas fourni, sans même s'en cacher, les éléments nécessaires à son salut, et ce, sous prétexte d'éclairer, de guider trois fonctionnaires incapables de résoudre juridiquement une des questions les plus épineuses du droit. Nous défions même M. Longue de nous prouver qu'il n'a pas fourni au conseil ad hoc, qui statua sur la récusation que lui opposa notre gérant, les éléments de sa décision. Et, s'il est évident à ceux qui, étrangers au droit, savent reconnaître qu'ils n'auraient pu bâtrir ce qu'a construit ce conseil ad hoc et que ceux qui l'ont signé ont manifestement du y être aidés, comment faire avaler que le récusé lui-même n'a pas "donné la main" à ceux qui pouvaient le retirer ou le replonger dans son boubrier car, grâce à ses machinations, M. Longue a rendu incontestable que la seule personne, à St-Pierre, qui puisse collaborer à ce qu'il désire, ne peut être que lui-même. En effet il a su faire déguerpier sans le remplacer, le seul magistrat capable de lui résister quand il voulait aller trop loin, et il a su écarter toute autre personne capable de lui tenir tête, croyant assurer ainsi son salut en étouffant toute possibilité de résistance.

C'est cet excès de précautions qui le perd; impossible de nier ce que nous avançons et alors, comment couvrir les plastrons irresponsables derrière lesquels s'abrite ce lâche insulteur, ce tremblant fricoleur, comment faire prendre au sérieux les scribes dociles qu'il a complaisamment isolés ?

## Protocole

Depuis que M. Marchand est à St-Pierre il paraît que de nouveaux usages protocolaires y ont été introduits.

Parlons-en un peu

Le jour de Noël, la Société du Sou des Ecoles publiques a donné une petite fête.

Toutes les autorités y étaient invitées, y compris, bien entendu, M. Laborde, 1er adjoint f. fons de Maire, mais, chose étrange, Mme Laborde n'était pas comprise dans l'invitation.

M. Laborde est un homme pacifique, bon conciliant, toujours prêt à rendre service, mais il n'aime pas qu'on lui marche sur les pieds.

Aussi, il a trouvé cette manière d'agir tout au moins cavalière pour ne pas dire plus et a donné l'ordre, le Dimanche matin d'enlever de la salle les fauteuils prêtés par la Municipalité.

A qui attribuer cette grossière façon d'agir vis à vis du 1er Magistrat de la ville ? Est-ce aux organisateurs de la fête ? Nous ne le pensons pas. Est ce à M. Marchand ou à Longue ? C'est plutôt vraisemblable.

Dans tous les cas Marchand, jouant au finaud, ou bien terriblement inconscient, a fait demander à M. Laborde pourquoi il avait fait enlever les fauteuils.

M. Laborde lui en ayant donné la raison M. Marchand a eu l'audace de prétendre que (en vertu des nouveaux usages protocolaires sans doute) on n'invitait plus les dames en pareille occurrence et que, l'invitation faite à M. Laborde entraînait forcément celle de Mme Laborde.

M. Laborde, nous le répétons, est un brave homme, simple et sans façons mais tout de même l'excuse était trop grossière et ce la n'a pas mordu.

M. Laborde a été insulté sans raisons par l'Administrateur ou d'autres, c'est une honte de plus à ajouter aux autres.

Voyons M. Marchand, vous prétendez qu'

on n'invite plus les dames. Votre prétention est renversante et dépasse le bon sens qui fait le fond du caractère français.

Supposons qu'un croiseur français vienne à St-Pierre et que son commandant donne à bord un bal. Que penseriez-vous M. Marchand, et vous M. Longue et vous Messieurs les fonctionnaires si vous receviez des invitations personnelles qui ne feraien pas mention de vos femmes, de vos filles.

Vous pousseriez tous des cris terribles, le commandant serait traité d'impoli, de sauvage, de mal élevé, de grossier personnage.

Et vous voudrez que M. Laborde trouve naturel qu'on agisse de même à son égard. Vous le prenez donc pour un niais.

Assez sur ce sujet, nous sommes écœurés de cela comme de tout le restant. Notre pauvre Colonie est menée par des ignorants en même temps que par des malfaisants qui ne perdent jamais une occasion de nous humilier. Il est temps que cela finisse et cela finira.

## LA RANDONNÉE DU SAGONA

Réellement si tous les voyages du vapeur postal se font aussi mal que ceux de la deuxième quinzaine de Décembre, on ne devra pas être étonné si le pays s'enfonce de plus en plus.

Parti le dimanche 15 Décembre pour Sydney avec la malle, ce vapeur après avoir passé par St-Pierre le mardi soir pour déposer quelques passagers, a filé sur Harbor Briton où l'attendait un chargement de morues sèches pour Halifax.

On sait, que, violent son contrat le Sagona n'a pas touché à St-Pierre le 21 Décembre. Il avait cependant des morues à embarquer.

L'ADMINISTRATION N'A PRIS AUCUNE SANCTION CONTRE CETTE VIOLATION FLAGRANTE DU CONTRAT.

Parti de Harbor Briton le jeudi 19 Décembre au soir pour Halifax le Sagona, par suite du mauvais temps n'y est arrivé que le dimanche 22 après midi.

Forcément ce vapeur allait être en retard. Il lui a fallu débarquer à Halifax 1600 quintaux morues sèches en vrac, travail très long, puis embarquer les marchandises à destination de St-Pierre. Il n'est donc parti pour Sydney que le mardi soir vers 5 heures déjà en retard. Pendant sa traversée de Halifax à Sydney il a attrapé un fort coup de vent et n'est arrivé dans ce dernier port que le jeudi 26 Décembre vers 5 heures du matin, en retard de 12 heures puisque, réglementairement, il devait partir de Sydney la veille au soir vers 10 heures.

Il est bon de faire remarquer que le mauvais temps ne peut être allégué comme excuse, le vapeur accomplissant à ce moment des voyages libres à ses risques et périls.

Etant en retard le Sagona s'est empressé de prendre la malle et les passagers et de partir pour St-Pierre vers 10 heures du matin sans prendre aucune marchandise, sauf 2 petits paquets qui ont été portés à bord.

Les viandes, les volailles, les légumes le beurre, tous les objets d'alimentation nécessaires à la population sont restés dans les magasins et viendront à St-Pierre, Dieu sait quand et dans quel état.

L'Administration n'a pris aucune sanction contre cette nouvelle infraction.

Donc le vendredi 26 Décembre vers 10 heures du matin le Sagona entrail au barachois et commençait le débarquement des marchandises.

Ce vapeur est reparti pour Harbor Briton le même soir à la marée de 10 heures n'ayant pas acheté le débarquement de sa marchandise et n'ayant pu, naturellement embarquer les morues ou quoique ce soit pour Halifax. L'entrepreneur allèguera qu'il aurait pu embarquer les morues en même temps qu'il débarquait les marchandises, ceci est faux, car vers trois heures du soir une maison de commerce ayant amené le long du bord pour embarquer 4 petits colis de fonte, le personnel du bord s'est plaint de ne pouvoir embarquer et débarquer tout à la fois et les colis de fonte sont restés sur le pont.

Voilà donc notre vapeur fantôme parti chez les anglais d'où, par suite du mauvais temps (cas encore inexcusable puisqu'il était en cours de voyage libre) il n'est revenu que le dimanche 29 Décembre à 4 heures 1/2 du soir. Il faisait mauvais temps, le vapeur n'est pas entré au barachois, la nuit était très noire, il n'a donc pu embarquer les morues, ni débarquer les marchandises qui restaient à bord soit 20 barils schiste des paquets de tôle etc. etc.

DEVANT TOUS CES MANQUEMENTS L'ADMINISTRATION IMPASSIBLE NE BOUGE PAS.

Récapitulons :

Dans cette quinzaine, par la faute du Sagona aucunes marchandises, morues ou autres n'ont pu être embarquées, le vapeur a eu un retard de 12 heures par sa faute, les approvisionnements nécessaires à la population sont restés à Sydney, certaines marchandises n'ont pu débarquer à St-Pierre et sont à se ballader à bord du Sagona.

Miquelon n'a pu avoir son courrier vendredi, jour où il faisait très beau, par conséquent le courrier de cette localité pour l'Europe a été manqué !

Voilà le bilan de cette quinzaine. Il est joli, M. l'entrepreneur du service postal. Continuez, vous êtes sûr d'avoir la croix avant l'expiration du contrat (pour services exceptionnels rendus au commerce et à l'industrie du pays). Quant à Marchand et à Longue, ils auront droit sous peu à un avancement, et bien mérité sans doute.

## NOUVELLE

Nous lissons dans un quotidien de Paris ce qui suit :

NOUVELLE COMPAGNIE DE NAVIGATION A VAPEUR.

Une nouvelle compagnie de navigation a été récemment créée sous le nom de "Messaiges Antillaises". Monsieur Louis Lé-gasse, armateur a été élu Président.

Sans commentaire.

## Avis

Monsieur Olaïsola Pierre informe Messieurs les armateurs et habitants de la Colonie qu'il continue la ferblanterie comme par le passé et qu'il vend à grand rabais des articles Quincaillerie Ferblanterie provenant de la liquidation de Madame Vve Lavissière.

A louer très bonne conditions la ferme de Mirande. Faculté de pêche la morue, au capelan, vente de glace etc. s'adresser à la Morue Française MIQUELON.